

A retenir







MILDIU La pression est en hausse. Les pluies annoncées seraient contaminantes mais les grappes sont moins réceptives.







OÏDIUM La période de haut risque de contamination est terminée, mais restez vigilants sur les parcelles avec des symptômes.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011
(voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 12 au 17 juillet 2011 (Prévisions Météo France)

Zone Corrèze	Mar 12	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17
Températures	17 30	12 20	12 24	12 24	12 24	12 24
Tendances	 Forts orages	 Pluies résiduelles				 Averses

Zone Hte Vienne	Mar 12	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17
Températures	17 29	13 19	12 22	13 24	14 24	14 22
Tendances	 Forts orages et risque de grêle	 Temps maussade				 Risque d'ondées

STADES PHENOLOGIQUES

Le stade fermeture de la grappe (stade 33) est atteint en toutes situations.

On n'observe pas encore de signes de démarrage de véraison, même sur les cépages précoces.

MILDIOU

• Situation au vignoble

Les parcelles de surveillance restent indemnes de mildiou. Quelques taches de mildiou mosaïque apparaissent de manière anecdotique.

• Données de la modélisation (Potentiel Système – IFV : Postes de Voutezac et Verneuil sur Vienne)

A Verneuil, il a plu 4,5 mm le 8 juillet. A Objat, 6,6 mm ont été enregistrés le 9 juillet et 0,8 mm le 10 juillet. Ces pluies ont engendré des contaminations de masse sur les deux secteurs.

La pression est toujours en hausse, elle est devenue forte sur les deux secteurs et devrait le rester.

Les pluies prévues pour cette semaine devraient engendrer des contaminations de masse à Verneuil sur Vienne et Objat dès 5 mm.

Évaluation du risque : La pression reste forte et les pluies annoncées pour cette semaine pourraient être à l'origine de nouvelles contaminations de masse.

Cependant, compte tenu de l'absence de symptômes quasi généralisée et du stade avancé des grappes qui les rend moins réceptives, le risque réel de contamination est faible et devrait se limiter à quelques taches sur les jeunes feuilles.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Dans la plupart des situations, l'oïdium reste présent sous forme de quelques grains oïdiés. Les symptômes évoluent lentement mais leur progression est constante. C'est notamment le cas de la parcelle référence d'Allasac (chardonnay) où l'oïdium est présent sur au moins une grappe de chaque cep observé (au moins 1 grain oïdié par grappe).

Mais, localement, des attaques plus importantes sont observées sur parcelles à historique. Dans ces cas particuliers, les foyers sur grappes semblent progresser.

Évaluation du risque : La période de haut risque de contamination des grappes est terminée. Une surveillance spécifique jusqu'au stade véraison ne se justifie que sur les parcelles présentant déjà des dégâts sur grappes.

L'évaluation de l'état sanitaire au stade fermeture doit s'apprécier par un contrôle rigoureux de la fréquence d'attaque sur grappes de toutes les parcelles (contrôler au moins 50 grappes, prises au cœur des souches, en les retournant pour visualiser la totalité des baies).

Dans les parcelles présentant quelques symptômes sur grappes, la maladie peut progresser sur les baies à partir de symptômes déjà présents et le risque se maintient jusqu'à la véraison.

Mesures prophylactiques : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.

RAVAGEURS

• Situation au vignoble

Les insectes ravageurs sont toujours quasi absent des parcelles de surveillance.

La pression eudémis a été nulle sur la première et la deuxième génération. Un papillon a été capturé sur le piège de Queyssac.

Évaluation du risque : En l'absence de risque majeur représenté par les ravageurs, il est primordial de privilégier l'installation des auxiliaires comme outil de gestion des populations des insectes ravageurs.

Le prochain BSV Vigne Limousin paraîtra le mardi 19 juillet.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Perrinet) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

L'application du **3^{ème} traitement obligatoire adulticide** doit avoir lieu **entre le 16 juillet et le 31 juillet 2011**.

Les communes concernées pour la Corrèze sont les suivantes : Meyssac, Saint-Julien-Maumont, Branceilles, Collonges-La-Rouge, Saillac, Curemonte, Marcillac-La-Croze, Saint-Bazille-De-Meyssac, Lagleygeolle, Noailhac, Lignerac, Chauffour-Sur-Vell, Queyssac-Les-Vignes, Sioniac, Puy d'Arnac, Brivezac, Beaulieu-Sur-Dordogne, La Chapelle Aux Saints, Vegennes, Bilhac, Liourdres, Astailac, Nonards, Chenailier-Mascheix, Tudeils, Atiliac, Bassignac-Le-Bas.

En Haute-Vienne, la commune de Verneuil-sur-Vienne est également concernée.

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales.